



INFO TSAP

Spécial CAP de Nominations

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens Supérieurs

Sommaire :

1. CAP de promotion 2013
2. Déclaration à la CAP
3. Résultats de la CAP
4. Détachements dans l'emploi de chef de subdivision

Décembre 2013 – 29^{ème} année

1. CAP DE NOMINATIONS 2013

La Commission Administrative Paritaire des TSAP et celle des dessinateurs se sont réunies le 29 novembre 2013.

L'ordre du jour de cette séance était :

- Promotions de dessinateurs au grade de technicien supérieur
- Nominations dans l'emploi de chef de subdivision au titre de 2013
- Accueil en détachement
- changement de spécialités dans le corps des TSAP

A cette occasion, le président de l'UCP – Syndicat des Techniciens de Paris a une nouvelle fois interpellé l'adjointe au Maire chargée des personnels. L'objet de cette intervention concernait la revalorisation indiciaire de l'emploi fonctionnel de chef de subdivision et l'augmentation des effectifs budgétaires. **Cette revalorisation est, de notre point de vue, rendue nécessaire par la réforme de la catégorie B qui n'a pas suffisamment pris en compte le déroulement spécifique de cet emploi.** Le STP avait remis, à l'occasion d'une audience avec l'UCP, un courrier et une proposition dans ce sens au Directeur des Ressources Humaines. A cette occasion, nous avons transmis une copie de ce courrier à madame Errecart qui n'avait pas eu connaissance de ce document.

Les représentants de notre organisation syndicale ont également abordé, à l'occasion de cette séance, la thématique des concours d'accès au corps des TSAP par spécialité : son organisation, la nature des épreuves d'admissibilité et la composition des jurys. Nous avons en effet constaté des différences notables entre spécialités sur le contenu des épreuves (épreuves écrites ou admissibilité sur dossier), sur le niveau de recrutement (bac ou bac+2) et sur la composition des jurys. Là encore notre intervention, à travers notamment l'exemple de la spécialité informatique, a permis à l'adjointe au Maire d'avoir connaissance des problématiques induites par l'hétérogénéité des concours par spécialité.

Enfin la dernière phase d'intégration des dessinateurs dans le corps des Techniciens Supérieurs revêt une tonalité particulière pour le STP. **Elle concrétise une demande portée de longue date par notre organisation qui à force de persévérance a permis de faire reconnaître à travers la réforme de la catégorie B l'évolution de leurs missions.**

Gageons que pour l'avenir, avec votre soutien, nous puissions obtenir une plus grande ouverture vers la catégorie supérieure. Défi que le STP aura à cœur de relever dès 2014.

U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges
Lesage
75012 Paris

Email : stp.ucp@paris.fr

<http://stechparis.free.fr/>

Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

Conseil d'administration :

Le Bureau

Alain BORDE : Président
Malika BOUCHEKIF : Vice-Présidente
Jean Lou PAYMAL : Vice-Président
Benoit DUMONT : Secrétaire
Christophe LECOUSTRE : Secr. adj.
Alain GORGET : Trésorier
Frédéric MICOUD : Trésorier adj.
Dominique CASTRONOVO : porte-parole des dessinateurs

Autres membres

Asmina AKTOUF
Patrice CARBUCCIA
Cécile COULMANCE
Thomas GILLET
Daniel JOURDAN
Christian LAVAUT
Joachim LOPEZ
Nathalie NOMED
Alexandra PIZZALI

Plaquette du syndicat :

<http://stechparis.free.fr/plaquette.pdf>

2. DECLARATION FAITE PAR LE STP-UCP A LA CAP



Déclaration de l'UCP – Syndicat des Techniciens de Paris à la CAP du 29 novembre 2013

Madame la présidente, mesdames, messieurs,

La CAP de ce jour va nommer des techniciens supérieurs et des chefs de subdivision, aussi nous souhaitons attirer votre attention sur leur situation.

Nous avons obtenu la conservation de l'emploi fonctionnel de chef de subdivision, tout comme les techniciens de laboratoire ont un débouché de cadre de santé.

De notre point de vue la situation des techniciens supérieurs, chefs de subdivision n'est plus attractive.

L'indice terminal de la grille de cet emploi est identique à celui des techniciens supérieurs en chef. De plus ils ne bénéficient pas des échelons réduits et la différence des RA n'est plus que de 2 points.

Lors de notre entretien du 17 octobre avec le Directeur des Ressources Humaines, nous avons déposé un courrier et nous souhaitons vous remettre une copie de ce courrier afin de redynamiser l'emploi fonctionnel de chef de subdivision.

Nous avons un deuxième point à vous faire part à savoir : l'inéquité des concours de techniciens supérieurs dans les différentes spécialités.

Certains ne nécessitent qu'un dépôt de dossier suivi d'un oral tandis que d'autres sont composés d'un écrit et d'un oral. Aussi nous souhaitons qu'une harmonisation se fasse pour arriver à une équité dans le recrutement.

Pour finir nous souhaitons obtenir une évaluation concernant les nouvelles formations initiales des techniciens supérieurs et celles des agents de catégorie C nommés techniciens supérieurs lors des CAP précédentes.

Nous vous remercions, Madame la présidente, pour votre attention.

3. RESULTATS DE LA CAP DE PROMOTION AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR AU TITRE DE 2014

Les promus au grade de technicien supérieur au titre de 2014 par ordre alphabétique sont :

ALTUBE Alberto (DILT), CADIN Jean-Pierre (DEVE), CANARD Isabelle (SIAAP), CHIGNOLI Dominique (DVD), DOYEN Geneviève (DEVE), DUBOIS Gilles (DPE), DURHIN Laurent (DEVE), ENKEL Virginie (DEVE), GAUTHIER Benjamin (DVD), GOAPER Jacques (DVD), GUIFFARD Richard (DU), GUIOTTE Gladys (DVD), IDDIR Abdenmour (DVD), LE BEHEREC Gaël (DPA), LECLERC Alain (DILT), LEPRINCE Pascal (DVD), MORERE Philippe (DILT), NIZARD Léa (DVD), PALEFROY Jérôme (DEVE), PHILIPPE Laurent (DVD), POLLE Sylvie (DPA), RADOM Suzelle (DVD), RANDRIANAIVO Holy (DPE), ROMANET Alexis (DVD), ROUDAUT Dominique (DVD), ROUSSEAU Xavier (DILT), SADLI Tahar (DJS), VERDUN Daniel (DPA)

4. DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SUBDIVISION AU TITRE DE 2013

Les Techniciens supérieur en Chef détachés dans un emploi de Chef de Subdivision au titre de 2013 par ordre alphabétique sont :

ABRAHAM Hervé (DPE), BAUDET François (DPA), DEBIEUX Bernard (DU), LIVET Mireille (DVD), MOTTAY Christian (DAC), THIRIET Etienne (DLH)

A tous, le STP adresse ses sincères félicitations.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Information de dernière minute :

La délibération 2013 DRH 101 prévue à l'ordre du jour du conseil de Paris de décembre prévoit la modification des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire de divers corps de catégorie B. Dans ce cadre la grille des Techniciens Supérieurs des Administrations Parisiennes devrait être réévaluée à compter du 1^{er} février 2014.

Après analyse de ce document nous vous proposerons prochainement des grilles réactualisées.

[Consulter les précédents Flash Info TS](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606) http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606

[Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs](#)

Sur intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23 Sur internet : <http://stechparis.free.fr/>

Vous pourrez recevoir notre flash d'information l'INFO TS (et l'UCP Flash) en vous inscrivant depuis la rubrique **S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP** sur intranet <http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp>

S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP

Please enter your E-mail :

Saisissez votre abonnement

UCP Flash

Flash Secrétaires Administratifs

Info Dessinateurs

Info TS

Flash : Conseillers Sociaux Educatifs

Renseigner votre adresse Email et cocher **info TS** (et si vous le souhaitez **UCP Flash** consacré à l'actualité sociale de portée générale), cliquer sur **Subscribe** et confirmer votre inscription par retour par mail.

	<p>Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion</p> <p>COTISATION ANNUELLE DE 25€ pour 2014</p> <p>Chèque à l'ordre du S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris Syndicat des Techniciens de Paris 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris</p>
Nom :	Direction :
Prénom :	Service :
N° SOI :	Adresse service :
Grade :
Date de naissance :
Code postal :	Ville :
Téléphone :	E-mail :
<p>(1) - Je déclare adhérer au S.T.P.</p> <p>(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au S.T.P. Paris, le Signature</p> <p>(3) - Je déclare verser un don au S.T.P.</p> <p>() - Rayer la mention inutile</p> <p>Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une déduction fiscale de 66%</p>	